



Conseil économique et social ECOSOC/6367

Département de l'information • Service des informations et des accreditations • New York

Conseil économique et social

Session de fond 2008

38^e & 39^e séances – matin & après-midi

/...

Pendant que le Conseil de sécurité tenait un débat sur le processus de paix au Moyen-Orient, l'ECOSOC s'est penché sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien. Le Conseil a, à cet égard, entendu les déclarations de la République arabe syrienne, de la Mission d'observation de la Palestine, de la Malaisie, de l'Indonésie, du Soudan, de l'Algérie et d'Israël, qui se sont exprimés après que le Chef du Bureau des commissions régionales à New York et la Chef de Cabinet du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ont présenté les rapports pertinents.

/...

M. AMR NOUR, Chef du Bureau des commissions régionales à New York, a également présenté le **rapport [A/63/74-E/2008/13](#)** portant sur la question mentionnée plus haut. Il a notamment indiqué que 25% des Palestiniens qui vivent à Jérusalem-Est sont coupés des services de santé. Les clôtures imposées par Israël leur posent de graves problèmes et rendent le commerce d'exportation impossible. Environ 15% de la population de Gaza ne reçoivent de l'eau qu'une ou deux heures par jour, et les services de base sont insuffisants. Les indicateurs socioéconomiques continuent de dénoter des problèmes dans les territoires, où le taux de pauvreté atteint 56,8%. M. Nour a notamment fait état de la situation des nombreuses femmes enceintes qui n'ont pu avoir accès aux soins nécessaires. La population arabe du Golan syrien occupé connaît également des restrictions de plus en plus importantes dans l'utilisation des terres et l'accès aux ressources naturelles en raison de l'occupation israélienne, a-t-il souligné. Selon le Secrétaire général, seul un règlement politique peut mettre fin à cette situation, a conclu le responsable.

Mme LYNN HASTINGS, Chef de Cabinet du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix, a présenté le **rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien ([A/63/75-E/2008/52](#))**. D'après ce document, l'occupation israélienne du territoire palestinien ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique des peuples palestinien et syrien. Les attaques des activistes palestiniens et les tirs de roquettes sur les villes israéliennes depuis la bande de Gaza se poursuivent, tout comme les opérations militaires israéliennes, qui ont lieu de concert avec l'imposition de mesures de détention arbitraire, l'usage disproportionné de la force, la démolition des habitations, les considérables restrictions à la liberté de circulation et la politique de bouclage du Territoire palestinien occupé, a fait observer Mme Hastings.

Toutefois, la violence entre Palestiniens et Israéliens a diminué en 2007 tandis que s'intensifiait la violence entre Palestiniens, qui a abouti à la prise du pouvoir dans la bande de Gaza par le Hamas en juin 2007, a rappelé Mme Hastings. Par ailleurs, le conflit interne dans le Territoire palestinien occupé a exacerbé les difficultés, est-il indiqué dans le rapport. Après la prise de contrôle de la bande de Gaza par le Hamas, Israël a imposé de nouvelles restrictions sur la circulation des biens et des personnes dans la bande de Gaza, d'où la détérioration de la situation et les pénuries de produits de base, dont les denrées alimentaires, l'électricité et le carburant. Les restrictions accrues concernant le déroulement des opérations des organismes humanitaires ont entravé la fourniture de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Le rapport met aussi en exergue le fait que la politique de bouclage pratiquée par Israël, qui limite l'accès des Palestiniens aux services de santé et d'éducation, à l'emploi, aux marchés et aux réseaux d'organisations sociales et religieuses, a pour effet d'accroître la pauvreté et les besoins humanitaires dans le Territoire palestinien occupé. L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation des terres et la construction d'une barrière en Cisjordanie, ceci en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent Jérusalem-Est occupée, divisent en deux la Cisjordanie et compromettent toute vie économique et sociale normale. En violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, Israël continue d'occuper le Golan syrien, d'y étendre des colonies de peuplement et d'imposer des restrictions aux citoyens syriens qui y habitent, souligne le rapport.

Dans son message du 19 février 2008 au Séminaire de l'Organisation des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, le Secrétaire général a réaffirmé la position des Nations Unies selon laquelle seul un règlement politique permanent, qui mette fin à l'occupation et qui donne aux Palestiniens leur indépendance, pourra fondamentalement régler les problèmes économiques et humanitaires du peuple palestinien. Mme Hastings a rappelé que les principaux ingrédients d'une ouverture étaient en place, signalant les négociations bilatérales et l'appui des donateurs. Enfin, le Secrétaire général a estimé qu'en faisant montre de sagesse, de réalisme et de courage politique savamment dosés, des progrès historiques sur la voie de la vision de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, pourraient être accomplis.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a attiré l'attention sur le fait que les souffrances du peuple palestinien continuent de croître alors que se multiplient les textes en faveur de leurs droits aux Nations Unies. Israël doit réaliser, a-t-il dit, que l'occupation est appelée tôt ou tard à cesser parce qu'elle est condamnée par tous les pays du monde. Accusant les Forces de défense israéliennes de commettre des crimes contre l'humanité, il a espéré que les instances pertinentes se saisiront de cette question dans un avenir proche. Le siège qui est imposé par Israël aux populations palestiniennes a des conséquences humanitaires graves, a-t-il poursuivi, en dénonçant la poursuite de la politique illégale d'implantation de colonies de peuplement qui engloutit plus de 38% de la superficie de la Cisjordanie.

Israël continue de construire des colonies dans le Golan syrien occupé, et de refuser que les organisations internationales rendent visite aux prisonniers syriens dans ses prisons. Les mines antipersonnel posées par Israël ont entraîné la mort de 17 enfants syriens, a encore dit le représentant, en accusant aussi Israël de déposer des déchets radioactifs dans le Golan syrien occupé. L'ECOSOC doit veiller à ce que les discussions ne se limitent pas à un simple exercice oratoire, a demandé le représentant. Il a appelé la Présidence du Conseil à exhorter le Secrétariat de l'ONU à tirer parti de ce rapport annuel. Il a jugé inacceptable que certains pays s'opposent à la mise à jour de ces faits alors que dans le même temps, ils font des déclarations « de pure façade » dans les instances internationales des droits de l'homme.

Mme NADYA RIFAAT RASHEED, Observatrice de la Palestine, a voulu que l'on examine l'effet cumulé des pratiques israéliennes sur la jeunesse palestinienne et sur l'avenir des Palestiniens. Cela fait 41 ans que ces pratiques sont menées en toute impunité, a-t-elle dénoncé. La construction du mur et le démantèlement de tous les lieux de population environnants sont menés en violation de l'avis de la Cour internationale de Justice (CIJ). Aujourd'hui 79% de la population sont directement touchés par un mur qui les isole et transforme leur habitat en ghetto. La puissance occupante occupe les terres illégalement et accapare toutes les ressources, dont les nappes phréatiques, qui ne sont réservées qu'aux Israéliens. Ce « régime d'apartheid », a encore dénoncé l'observatrice, empêche les Palestiniens de se rendre dans leurs lieux de travail ou dans un centre de santé. La Banque mondiale n'a d'ailleurs pas hésité à dire que la politique israélienne est la première cause des mauvaises performances du produit intérieur brut (PIB) palestinien, le niveau duquel a baissé de 40%. La communauté internationale se doit de défendre les principes d'humanité, a exhorté l'observatrice de la Palestine. L'occupation est un véritable affront à ces principes, a-t-elle conclu.

Le représentant de la Malaisie a reconnu l'importance des faits récents, qui pourraient contribuer au processus de paix au Moyen-Orient. Il n'a toutefois constaté aucun progrès dans d'autres domaines. La poursuite de la construction du mur est un des faits inquiétants à relever, a-t-il noté. Le régime de fermeture interne et externe imposé au Territoire palestinien occupé entrave les activités normales de la population, a-t-il souligné. Le nombre croissant de colons israéliens est aussi un obstacle au développement socioéconomique des Palestiniens. L'ECOSOC, a invité le représentant, doit faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses pratiques illégales. La seule façon de réaliser des progrès, c'est d'arriver à un règlement

global qui mettrait un terme à l'occupation illégale, en se fondant sur les principes de la terre contre la paix et sur les accords passés entre Israël et l'Autorité palestinienne. L'ECOSOC doit tout faire pour réaliser la vision de deux États vivant côte à côte, a insisté le représentant.

Mme ARTAULI TOBING (Indonésie) s'est déclarée préoccupée par le fait qu'Israël continue à ignorer les résolutions des Nations Unies. Pendant ce temps, les conditions de vie des Palestiniens continuent de se détériorer alors que l'acheminement de l'aide humanitaire continue d'être compromis. Les restrictions imposées par Israël ont créé les conditions d'une véritable famine. Dénonçant aussi l'impact négatif des tensions entre les Palestiniens, la représentante a souligné l'engagement profond des pays d'Asie-Pacifique en faveur du peuple palestinien. Elle a aussi déploré la situation dans le Golan syrien occupé, qui subit une occupation illégale dénoncée par toutes les résolutions de l'ONU. Israël doit renoncer à ses politiques s'il veut faire naître la confiance, car la paix au Moyen-Orient n'aura une chance que si elle se fait sur la base d'un changement radical des politiques israéliennes et sur le strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le représentant du Soudan a pris note du rapport du Secrétaire général sur les répercussions de l'occupation israélienne sur les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires occupés. L'ECOSOC se réunit dans un contexte marqué par la détérioration de la situation dans les territoires occupés. L'occupation israélienne recourt à des pratiques qui sont des violations des Conventions de Genève et du droit international, a-t-il lancé. En outre, des restrictions empêchent les civils de se déplacer librement. Le mur de séparation, dont la construction se poursuit, est un véritable drame pour le peuple palestinien. Malgré les protestations de la communauté internationale, c'est un véritable châtimeur collectif qui est imposé au peuple palestinien par Israël, a accusé le représentant. Cette occupation est la seule raison de la souffrance du peuple palestinien, a-t-il conclu.

M. NOR-EDDINE BENFREHA (Algérie) a exprimé ses préoccupations devant la poursuite de l'occupation israélienne, qui continue d'aggraver la situation économique du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés. Dans ce contexte, le rapport appelle notre attention sur l'expansion des colonies israéliennes au Golan syrien occupé. Outre ses effets humanitaires majeurs, l'occupation participe de la destruction des infrastructures palestiniennes, a poursuivi le représentant. Israël persiste aussi dans ses politiques de restriction de la liberté de mouvements des populations civiles et dans l'exploitation des ressources naturelles au profit des colonies de peuplement. Au-delà de son impact sur l'intégrité territoriale des territoires arabes, le mur de séparation est contraire à toutes les normes du droit international, a souligné le représentant. L'empêchement, par la puissance occupante, pour les populations syriennes de jouir de leurs droits fondamentaux est une violation du droit international, a-t-il ajouté.

M. ILAN FLUSS (Israël) a regretté les éléments de certaines des déclarations faites aujourd'hui. Il a dit sa déception quant au fait que ce point à l'ordre du jour est examiné à l'ECOSOC pour des raisons manifestement politiques, alors que d'autres situations comparables ne le sont pas dans cette enceinte. En faisant porter à Israël tous les torts, on ne pourra pas avancer, a-t-il prévenu. Les attaques perpétrées par les militants palestiniens, ainsi que la situation interne à Gaza, sont autant de facteurs importants qui doivent être pris en compte. Ce matin encore, un palestinien a essayé d'attaquer des civils israéliens en leur rentrant dedans aux commandes d'un bulldozer. Israël espère voir une situation économique florissante dans les territoires occupés, a dit le représentant. Nous essayons d'œuvrer avec les autorités palestiniennes pour trouver une solution susceptible de résoudre les situations économiques et humanitaires prévalant dans les territoires, a affirmé le représentant d'Israël.

/...

* *** *